

La Michna dans Roch Hachana (1 ; 1) nous enseigne que le 15 Chévat est le nouvel an des arbres, en rapport au Maasser (dîme) qu'il faut prélever sur leurs fruits.

Les années de la Chémitha sont un cycle de 7 ans, la 7e année étant la Chémitha (cette année, l'année 2022 est une année de Chémitha).

Pendant les années 1, 2, 4 et 5 du cycle de la Chémitha, on doit prélever deux sortes de Maasser :

- *Le Maasser Richon (1/10 de la récolte qui est donné au Lévi).*
- *Le Maasser Chéni (deuxième Maasser) (après avoir prélevé le Maasser Richon, on prélève 1/10 du reste de la récolte qui doit être mangé à Jérusalem à l'époque où le Beth Hamikdash existait).*

Les 3e et 6e années du cycle de Chémitha, on donne toujours le Maasser Richon au Lévi, mais à la place du Maasser Chéni on prélève le Maasser Ani (Maasser des pauvres) qu'on donne aux pauvres.

Or, la règle est qu'on ne doit pas prélever les fruits d'une année pour la récolte de l'année précédente. J'ai donc besoin de savoir quand commence la nouvelle année, pour les arbres elle commence le 15 Chévat.

(Par exemple, si je n'ai pas pu prélever l'an dernier le Maasser sur la récolte, je ne pourrai pas cette année mélanger les fruits de l'ancienne récolte avec les fruits de la nouvelle récolte et prélever le Maasser sur les fruits des 2 récoltes réunies, ou si je n'ai plus de fruits de l'ancienne récolte, dire que je prends des fruits de la nouvelle récolte comme substitut des fruits que j'aurais dû prélever sur la première récolte. Je dois obligatoirement prélever le Maasser uniquement sur les fruits de chaque année, j'ai donc besoin de savoir à quelle date on change d'année.)

Le 15 Chévat est également le moment où la majeure partie des pluies de l'année est tombée, et une nouvelle sève monte dans les arbres. La terre, en quelque sorte, renouvelle sa fertilité.

Ce nouvel an des arbres est un jour ordinaire. Il n'y est pas interdit de travailler et on ne rajoute aucune mention spéciale dans la prière.

Néanmoins, afin de souligner le caractère particulier de ce jour, on a l'habitude de consommer un choix de fruits de la terre d'Israël. En effet, c'est en Eretz Israël surtout que la terre renouvelle ses forces en cette époque de l'hiver finissant.

De plus, parmi les fruits qui font la gloire de la terre d'Israël (le blé, l'orge, l'olive, la datte, le raisin, la figue et la grenade), 5 espèces sur 7 sont des fruits des arbres. C'est pourquoi le 15 Chévat est la « fête des arbres » en Eretz Israël.

Nous consommons les fruits des arbres afin de louer la qualité de cette Terre promise à nos ancêtres (Dévarim 8 ; 7 à 10).

Il est à rappeler qu'il n'est absolument pas obligatoire de consommer des fruits le soir de Tou Bichvat. C'est une coutume qui a vu le jour il y a quelques centaines d'années, mais qui s'est largement répandue à travers le monde.

Michna Béroura (225 ; 19) rapporte au nom du Talmud Yérouchalmi que c'est une Mitsva de goûter à tous les nouveaux fruits de l'année afin de pouvoir reconnaître la grandeur d'Hachem.

Selon le Midrach, la terre d'Israël a été créée avant toutes les autres régions habitées de la terre.

Il y a deux versets connus :

- « La terre et ce qu'elle renferme appartient à Hachem. » (Téhilim 24 ; 1)
- « Car les Béné Israël sont mes esclaves que j'ai fait sortir d'Egypte. » (Vayikra 25 ; 55)

Il est donc normal que Hachem donne son pays à son peuple.

Car la terre d'Israël n'est pas comme les autres pays du monde. Ceux-ci obéissent aux lois de la nature, celle-ci non. Lorsque elle est bénie par Hachem, elle produit beaucoup même si l'on y sème peu. Ses habitants mangent peu, et leur nourriture leur profite. Mais lorsque la bénédiction divine fait défaut, rien ne peut améliorer le rendement de cette terre.

Car ce n'est pas uniquement de l'effort accompli que dépend le résultat !

La Guémara Kétouvat (111b) nous rapporte qu'un jour, Rami bar Yéhezkiel passait à Béné Brak, voyant des chèvres qui broutaient l'herbe sous un figuier, il s'aperçut que leurs pieds baignaient dans un mélange de lait coulant de leurs mamelles et de miel s'égouttant des figues. Il cita alors le verset : « Une terre où coulent le lait et le miel » (Chémot 3 ; 8).

La Guémara continue avec le récit de Rabbi Yaacov ben Dostaï : Un jour, j'ai fait le chemin de Lod à Ono (distance de 3 km environ), mes pieds baignaient jusqu'aux chevilles dans une rivière de miel qui coulait des figuiers.

Combien est extraordinaire la terre bénie que Hachem a donnée à son peuple !